

## **Rencontrer les parents et travailler avec eux version premier degré**

### **Les parents et responsables légaux**

Les parents, ou responsables légaux, sont des interlocuteurs et des partenaires. Les échanges doivent être possibles en situation de crise comme en situation normale. Il est indispensable de les rassurer et de les convaincre par rapport aux demandes de l'école. Les rencontres peuvent avantageusement être réfléchies collectivement.

### **Comment rencontrer les parents**

La rencontre avec les parents se fait individuellement ou en équipe, elle peut être l'occasion de remettre le bulletin d'évaluation et de diffuser des informations. Lorsque la relation est compliquée opter systématiquement pour une rencontre en équipe.

La formulation de la demande est importante. Être invité à une rencontre au sujet de son enfant est plus facilement accepté que subir une convocation dont on ne saisit pas l'objet.

Rencontrer pour la première fois l'enseignant ou personnel d'éducation ou de direction pour se voir notifier un écart de son enfant est plus pénible que si c'est quelqu'un de déjà connu.

### **Où rencontrer les parents ?**

Certains établissements ont des lieux dédiés, elles permettent la confidentialité indispensable à certains échanges.

La salle de classe peut permettre d'expliquer comment se déroulent les apprentissages.

### **Les modalités de la rencontre**

La présence de l'enfant peut être sollicitée ou au contraire écartée selon la connaissance du climat familial et la situation.

Des éléments objectifs à soumettre aux familles (bulletins, carnet de liaison, absences retards relevés, incidents...). Avoir des évaluations à présenter par exemple. C'est pourquoi il est important de tenir un "journal" des événements positifs et/ou négatifs qui permettra une présentation factuelle de la situation.

la rencontre doit impérativement avoir lieu assis (à une table commune de préférence) qui présente l'avantage de mettre physiquement les personnes à un même niveau.

la prise de notes et la reformulation permettent de distancier et de clarifier les propos des parents.

### **Comment continuer les échanges au-delà de la rencontre physique ?**

Conclure en convenant de suivre les évolutions définies en commun. Prévoir d'échanger via le carnet de liaison ou par tout autre moyen (mail etc...)

Le court compte-rendu destiné aux parents peut aider. Ce même compte-rendu peut être décliné pour les collègues : enseignants, direction, RASED,...

Les échanges téléphoniques peuvent aussi être utiles en cas de familles non mobiles, appeler depuis un poste de votre établissement exclusivement.

Les échanges de courriers électroniques se feront exclusivement depuis une adresse professionnelle. Les destinataires doivent être uniques ou en copie cachée, gare au « répondre à tous ».

## **Ce que l'on peut attendre**

Travailler conjointement avec les familles peut faire avancer progressivement les choses ou susciter une belle réaction. L'effet peut aussi être quasi nulle. Ne pas se décourager et réitérer les demandes de rencontres ou d'échanges.

Les familles peuvent être séparées et en froid/guerre. Les effets d'une rencontre sont souvent modestes, ne pas s'en vexer. Redresser la barre peut nécessiter des retours vers l'élève ou du temps.

Notifier aux familles que vous n'êtes pas le seul interlocuteur. En dernier recours ils peuvent légitimement se tourner vers le médiateur de l'éducation nationale. [mediateur@ac-strasbourg.fr](mailto:mediateur@ac-strasbourg.fr).

Avoir en tête que l'enseignant est le professionnel avec toute la distance et la protection que cela comporte. Si certaines familles ont des compétences de communication limitées, elles veulent toutes le meilleur pour leur enfant et il est bien souvent toujours possible de s'entendre autour de l'intérêt de l'enfant.